

RAPPORT ANNUEL
31.12.22

AXA B FUND

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	10
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22	11
1.4 . BILAN GLOBALISE	14
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	15
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	16
1.6.1 . Résumé des règles	16
1.6.2 . Taux de change	17
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITY BELGIUM	18
2.1 . RAPPORT DE GESTION	18
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	18
2.1.2 . Cotation en bourse	18
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	18
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	18
2.1.5 . Distributeurs	18
2.1.6 . Indice et benchmark	18
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	18
2.1.8 . Politique future	18
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	19
2.2 . BILAN	20
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	21
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	22
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	22
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	23
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	24
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	24
2.4.5 . Performances	24
2.4.6 . Frais	25
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	25
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF GROWTH SELECTION	27
3.1 . RAPPORT DE GESTION	27
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	27
3.1.2 . Cotation en bourse	27
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	27
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	28
3.1.5 . Distributeurs	28
3.1.6 . Indice et benchmark	28
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	28
3.1.8 . Politique future	28
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	28
3.2 . BILAN	29
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	30
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	31
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	31
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	32
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	32
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	33
3.4.5 . Performances	33
3.4.6 . Frais	34
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	34

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF PATRIMONIAL SELECTION	35
4.1 . RAPPORT DE GESTION	35
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	35
4.1.2 . Cotation en bourse	35
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	35
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	36
4.1.5 . Distributeurs	36
4.1.6 . Indice et benchmark	36
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	36
4.1.8 . Politique future	36
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	36
4.2 . BILAN	37
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	38
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	39
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	39
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	40
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	40
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	41
4.4.5 . Performances	41
4.4.6 . Frais	42
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	42

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social

Place du Trône 1 - 1170 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

25/10/1994

Durée d'existence de la SICAV

Durée illimitée

Conseil d'administration de la sicav

Président

- Monsieur Olivier DEWELL, Head of ALM, Treasury & Long Term Funding de AXA BANK BELGIUM SA

Administrateurs

- Monsieur Dirk MEYERS, Legal AXA BANK BELGIUM SA
- Monsieur Michael BONHOMME, Head of Distribution Retail de AXA BELGIUM SA
- Monsieur Lieven GOOSENS, Senior Portfolio and Long Term Funding Manager de AXA BANK BELGIUM SA
- Monsieur Gustave MIROIR, administrateur indépendant
- *Monsieur Xavier GYS, Head of Invest de AXA BANK BELGIUM SA (jusqu'au 30/06/2022).*

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Monsieur Lieven GOOSENS, Senior Portfolio and Long Term Funding Manager de AXA BANK BELGIUM SA,
- Monsieur Dirk MEYERS, Legal AXA BANK BELGIUM SA.

Type de gestion

Sicav autogérée

Commissaire

EY réviseurs d'entreprises, établis à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentés par Monsieur Jean_François Hubin.

Groupe financier promouvant la sicav

AXA BANK BELGIUM S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Bruxelles

Dépositaire

THE BANK OF NEW YORK MELLON S.A., établissement de crédit relevant du droit belge, établie à 1000 Bruxelles, Boulevard Anspachlaan 1, B - 1000 Brussels .

Gestion financière du portefeuille

- Pour les non-Fonds de Fonds: AXA Investment Managers Paris S.A. - Coeur Défense 4, Esplanade du Général de Gaulle, 100 - 92932 Paris-La Défense Cédex (France) avec sous-traitance des fonctions de Middle-Office à State Street Bank France S.A. Coeur Défense 4, Esplanade du Général de Gaulle, 100 - 92932 Paris-La Défense Cédex (France)
- pour les Fonds de Fonds: Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland.

Gestion administrative et comptable

CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH. - Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

AXA BANK BELGIUM S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Bruxelles

Distributeurs

AXA BANK BELGIUM S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, B-1070 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV au 31/12/2022

- EQUITY BELGIUM - Parts de Capitalisation
- FoF PATRIMONIAL SELECTION - Parts de Capitalisation
- FoF GROWTH SELECTION - Parts de Capitalisation

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

AXA Belgium Fund est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge, constituée conformément à l'article 7, al. 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Son numéro d'entreprise est 0453689685.

AXA Belgium Fund (précédemment Anhyp Invest) a été créée le 25 octobre 1994 sous la forme d'une Sicav à compartiments multiples. Les compartiments suivants sont actuellement ouverts au public:

A. FONDS EN ACTIONS

- **AXA B FUND - Equity Belgium** investit principalement en actions belges.

B. FONDS DE FONDS

- **AXA B FUND - FoF Patrimonial Selection**, vise une croissance régulière du capital en investissant principalement dans des organismes de placement collectif d'obligations, tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

- **AXA B FUND - FoF Growth Selection**, vise une croissance régulière au moyen en long terme afin de maximiser la performance des marchés d'actions mondiaux en investissant principalement dans de organismes de placement collectif d'actions tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et décider valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Les décisions sont arrêtées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix, la voix de la personne présidant la réunion est prépondérante. Le Conseil d'Administration peut également prendre des résolutions par lettre. De telles décisions requièrent toutefois l'accord de tous les administrateurs.

Autogérance – Statuts

Afin de se conformer à la Directive européenne UCITS IV (2009/65/EC) et à la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement et à l'Arrêté Royal de 12 novembre 2012 relatif à Certains Organismes de Placement Collectif Publics, le conseil a utilisé les possibilités offertes par cette réglementation et a décidé d'aligner les statuts à cette réglementation en supprimant la mention des compartiments individuels et la politique d'investissement suivie par chacun de ceux-ci en ajoutant une phrase générique référant au prospectus. A partir du 18 juillet 2014, les actionnaires de AXA B FUND ont confirmé :

- Le passage de la Sicav AXA Belgium Fund sous la réglementation UCITS IV (Directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

- La mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la Loi du trois août deux mille douze relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement et avec les dispositions de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze relatif à certains organismes de placement collectif publics.

- La mise en conformité des statuts de société avec la nouvelle dénomination de l'Autorité des Services et Marchés Financiers, les dispositions du Code des Sociétés et des associations, l'Arrêté Royal du dix novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts et le Code des Impôts sur les revenus 1992.

Les modifications ont confirmé AXA B FUND comme organisme de placement collectif autogéré.

Gestion quotidienne

Depuis 2003, la gestion intellectuelle des compartiments non-Fonds de Fonds est déléguée à AXA Investment Managers Paris. AXA Investment Managers Paris a délégué ses propres tâches back- et middle-office à State Street Bank France depuis le début de 2005.

A partir du 1 juillet 2015 la gestion des compartiments fonds de fonds est déléguée à Architas Multi-manager Ltd à Londres. Il n'existe pas de relation de sous-traitance entre AXA Investment Managers et Architas Multi-manager. Il s'agit de deux sociétés du groupe AXA qui fournissent leurs services à AXA B FUND directement et en toute indépendance. Considérant la nationalité britannique de Architas Multi-manager Ltd, situé à Londres, et la confirmation du BREXIT, le conseil a décidé afin d'assurer la continuité des services de gestions des deux fonds, de déplacer les activités du UK vers l'Irlande et de

AXA B FUND

remplacer la relation avec Architas Multi-manager Ltd à Londres vers ARCHITAS MULTI-MANAGER EUROPE Ltd à Dublin, Irlande.

Depuis 2001 la gestion administrative d'AXA Belgium Fund a été confiée à CACEIS BELGIUM S.A.

Depuis novembre 2001 la tâche de banque dépositaire a été confiée à The Bank of New York Mellon (BNYM).

En combinaison avec l'agent financier et transfer agent AXA BANK BELGIUM, ce cadre opérationnel a montré sa robustesse et son fonctionnement n'a pas occasionné d'incidents matériels.

La Sicav n'émet actuellement que des actions de capitalisation.

Depuis le 1er janvier 2008, les actions sont émises sous la forme dématérialisée.

La Sicav publie à la fin de chaque exercice, clôturé le 31 décembre, et à la fin de chaque premier semestre de l'exercice, un rapport financier comprenant notamment le bilan et le compte de résultats de chacun de ses compartiments, la composition des différents portefeuilles-titres ainsi que l'indication du nombre de titres en circulation.

AXA BANK BELGIUM – CRELAN :

Le conseil d'administration a été informé par AXA Bank Belgium qu'à partir du 31 décembre 2021, AXA S.A. a vendu 100% du capital social émis et en circulation d'AXA Bank Belgium NV, à CrelanCo CV/SC (une société coopérative à responsabilité limitée constituée en vertu des lois belges, dont le siège social est situé Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Anderlecht, Belgique). Dans ce nouveau cadre, AXA Bank Belgium NV/SA a confirmé que la banque continuera toutefois d'exister en tant qu'entité juridique et cette opération de vente n'a donc aucun impact immédiat ou direct sur la relation contractuelle entre la Société et AXA Bank Belgium.

AXA Bank Belgium NV et Crelan Bank SA prévoient que cette opération sera finalement conclue avec une fusion légale entre les deux entités dans le courant des années à venir.

Entretiens, le conseil d'administration continu à suivre ces événements et leur évolution et évaluera l'impact potentiel de l'opération sur le fonctionnement de AXA Bank Belgium, promoteur et distributeur de la Sicav, sur les services d'agent financier et transfer agent confiées à AXA Bank Belgium afin de sauvegarder la continuité professionnelle du service aux actionnaires et de son gouvernance. La Sicav évaluera l'impact sur les actions des compartiments en circulation, ainsi que sur l'activité de commercialisation future dès que des informations détaillées et pratiques supplémentaires sur le déroulement de l'opération seront communiquées par les parties concernées.

Dans un première étape, le conseil d'administration recherche une restructuration de sa composition afin d'incorporer des compétences commerciales disponibles chez Crelan Bank. Une telle incorporation permettra à la sicav de bien s'intégrer dans le fonctionnement du tandem Crelan Bank/AXA BANK Belgium et de s'aligner avec l'offre commerciale commercial proposé par les deux banques.

COVID-19 :

Au cours des années 2020, 2021 et le premier semestre de 2022, l'Europe a été fortement touchée par l'épidémie de COVID-19. Les différentes mesures imposées par les Autorités dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ont été suivies et respectées par la Société. Le conseil d'administration rappelle qu'une partie importante du cadre opérationnel de la société repose sur le fonctionnement efficace de ses prestataires de services et, à ce titre, surveille de près le risque opérationnel et de liquidité lié à la COVID-19.

Nous confirmons qu'il n'y a pas eu d'interruption des activités et la Société a pu fonctionner opérationnellement et servir ses clients sans interruption et que les prestataires de services de la Société ont mis en œuvre des mesures appropriées pour assurer la continuité des activités. Le Conseil d'administration confirme qu'à ce jour, la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur la qualité des services fournis et que l'épidémie COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers établis au 31 décembre 2022 et sur le fonctionnement opérationnel de la société et la liquidité des compartiments émis. Le Conseil d'administration continuera à suivre l'évolution de cette pandémie sur les activités de la Société, mais ne s'attend plus à un impact significatif lié au COVID-19 sur les activités de la Société pour les périodes à venir.

Conflit Russie-Ukraine

Le Conseil d'administration a évalué les risques liés au conflit russo-ukrainien et a conclu que les actifs et obligations de la société ne sont pas directement exposés au conflit russo-ukrainien et l'exposition indirecte en minimale. Aucun risque spécifique dans ce contexte ne s'est matérialisé et, comme la Sicav n'a pas de comptes en espèces ou de comptes titres ouverts dans cette région, elle s'attend à ne pas être directement affectée par les risques opérationnels, tels que l'interruption de certains services, les difficultés de règlement et/ou le gel des actifs. Toutefois, le conseil d'administration continuera à surveiller l'évolution du conflit.

SFDR

Suite au Règlement Européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le prospectus a été adapté pour répondre aux nouvelles exigences dans ce contexte. Le Conseil d'administration continue à suivre l'impact de l'évolution de la réglementation ESG sur le fonctionnement de la sicav et ses prestataires de service. Le Règlement prévoit trois catégories en fonction de l'intégration des risques de durabilité : une catégorie qui offre un objectif durable explicite (art. 9), une catégorie qui favorise des caractéristiques

AXA B FUND

environnementales ou sociales (art. 8) et une catégorie ne relevant pas des catégories ci-dessus (art. 6) Bien que le conseil d'administration analyse l'opportunité et la possibilité de attribuer une catégorie « art. 8 » au compartiment Equity Belgium, nous confirmons qu' au 31 décembre 2022, les trois compartiments commercialisés sont qualifiés « compartiments art 6 ».

Le conseil d'administration continuera à surveiller l'impact de la réglementation SFDR toujours en pleine évolution au niveau européen.

Restructurations de l'offre des compartiments

Nous rappelons la fusion par absorption des compartiments de fin 2018 :

- 'EQUITY WORLD TALENTS' en 'EQUITY EUROZONE' par le compartiment 'FoF GROWTH SELECTION'
- 'BONDS EUROZONE' par le compartiment 'FoF PATRIMONIAL SELECTION'.

Les fusions sont approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2018, avec date effective de prise d'effet au 6 décembre 2018.

Suite à cette fusion, les compartiments absorbés 'EQUITY WORLD TALENTS', 'EQUITY EUROZONE' et 'BONDS EUROZONE' sont automatiquement dissous sans liquidation et l'intégralité de leur patrimoine sans exception ni réserve est transférée aux compartiments absorbants respectifs 'FoF GROWTH SELECTION' et 'FoF PATRIMONIAL SELECTION'. Les actionnaires des compartiments 'Equity World Talents' et 'Equity Eurozone' sont devenus alors automatiquement actionnaires du compartiment absorbant 'FoF Growth Selection' et les actionnaires du compartiment 'Bonds Eurozone' sont devenus alors automatiquement actionnaires du compartiment absorbant 'FoF Patrimonial Selection'.

Depuis cette fusion, l'offre commerciale de AXA B FUND consiste au 30.06.2022 de trois compartiments :

- Equity Belgium
- FoF Patrimonial Selection
- FoF Growth Selection

Nouveaux compartiments

AXA B Fund n'a pas émis de nouveaux compartiments en 2022.

Gouvernance d'entreprise et vote par procuration

Les droits de vote liés aux titres présents dans le portefeuille ne sont exercés que lorsque le gestionnaire est confronté à des situations qui justifient l'exercice des droits de vote.

En 2022, les gestionnaires n'ont pas été confrontés à de telles situations.

Equity Belgium – split actions

Le Conseil d'administration rappelle la décision de procéder à une division d'actions du compartiment Equity Belgium à compter du 24 août 2021. Cette division était une division de 1 action en 100 nouvelles actions.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Risques généraux liés à tout investissement

Un investissement dans la Sicav implique des risques financiers liés à l'investissement. Les investisseurs sont informés que la valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant d'origine investi dans la Sicav. Les risques pertinents sont détaillés pour chacun des Compartiments de la SICAV dans les informations concernant les Compartiments. L'investissement dans la Sicav ne convient qu'aux investisseurs qui sont en mesure de comprendre et supporter ces risques.

Risques spécifiques

Un investissement dans la Sicav est soumis aux fluctuations inhérentes aux marchés. En outre, la Sicav est sujette à certains risques particuliers. Une description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour les Compartiments est présentée ci-dessous.

Risque de marché

Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le Compartiment conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

AXA B FUND

Risque de change

La Sicav investit dans des marchés étrangers et pourrait être impactée par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

Risque de performance

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par ce Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.

Risque de crédit

Le Compartiment investissant dans des obligations, des instruments du marché monétaire ou autres titres de créances, court le risque que l'émetteur soit en défaut. La possibilité d'une telle situation dépend de la qualité de l'émetteur. Le risque de crédit est souvent plus grand pour les titres spéculatifs.

Risque d'Inflation

Au fil du temps, l'inflation érode le pouvoir d'achat lié à la détention des investissements.

Risque de contrepartie

Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque opérationnel

Le risque d'erreur dans le processus opérationnel, y compris ceux relatifs à la conservation des actifs, duquel des pertes peuvent résulter.

Risque géopolitique

Les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Risque de liquidité

Risque que le compartiment rencontre des difficultés à acheter ou à vendre les actifs.

Risque de concentration

Dans la mesure où le Compartiment concentre ses investissements dans un pays, un marché, un secteur ou une classe d'actions, il pourrait subir une perte en capital suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, ce secteur ou cette classe d'actions. Les risques pertinents et significatifs propres à chaque Compartiment sont décrits dans la fiche signalétique correspondante.

Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important ou potentiel sur la valeur d'un investissement.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'y a pas eu de changements matériels des positions financières des Compartiments de la SICAV depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Depuis l'opération de fusion par absorption fin 2018 le conseil d'administration ne prévoit pas de mesures matérielles qui peuvent influencer le développement et continuité de la sicav. Nous suivons de près les évolutions du dossier AXA BANK BELGIUM-CRELAN, l'impact du conflit Russie-Ukraine sur le bon fonctionnement de la SICAV.

Mécanismes de liquidités spécifiques

Afin de gérer les risques de liquidités, la SICAV a actualisé les procédures prévues dans le prospectus afin de clarifier l'utilisation efficace d'outils de gestion de liquidité.

Le prospectus prévoit que le conseil d'administration peut recourir à la technique suivante : 'anti-dilution Levy'.

AXA B FUND

La performance de la sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison de sorties nettes importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs et cette technique sert à réduire la dilution des performances induite par les sorties nettes importantes.

En 2022, le conseil n'a pas fait usage de cet instrument.

Politique de rémunération

La SICAV n'emploie pas de personnel. Le conseil d'administration peut attribuer à un ou plusieurs membres, en plus d'une part du bénéfice qui peut leur être attribuée par l'assemblée générale, des rémunérations de présence à concurrence de cinq cents euros par assemblée. Il peut octroyer des rémunérations jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents euros par compartiment et par an aux administrateurs exerçant des fonctions ou des missions particulières (tels que les administrateurs indépendants, les administrateurs exerçant la gestion effective et les administrateurs auxquels le conseil attribue des missions ponctuelles spécifiques). Les mandats des membres du Conseil d'administration de la SICAV et les fonctions de direction effective sont, à l'exception du mandat d'administrateur indépendant (pour lequel le Conseil d'administration prévoit une rémunération de 500 EUR par réunion à participation physique) à la date du présent prospectus, non rémunérés.

Les prestations et les services fournis à la SICAV par des entités tierces sont mentionnés dans le cadre de la délégation au chapitre Gestion quotidienne ci-avant.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 21 des statuts.

Dirk Meyers
Dirigeant Effectif

Lieven Goosens
Dirigeant Effectif

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de AXA Belgium Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société AXA Belgium Fund sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant un exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de AXA Belgium Fund sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
Equity Belgium	EUR	119.677.299,07	-39.072.000,82
FoF Growth Selection	EUR	253.908.161,63	-44.292.653,69
FoF Patrimonial Selection	EUR	221.420.635,87	-41.165.755,77
GLOBALISÉ	EUR	595.006.096,57	-124.530.410,28

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à

cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
 - ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et

ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 31 mars 2023

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

23JFH0186

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	595.006.096,57	683.238.134,08
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	594.034.969,07	684.105.013,70
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	120.124.645,00	140.256.745,60
E. OPC à nombre variable de parts	473.910.324,07	543.848.268,10
IV. Créances et dettes à un an au plus	285.539,67	233.453,40
A. Créances		
a. Montants à recevoir	579.479,41	10.703.036,28
b. Avoirs fiscaux	10.902,24	11.359,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-304.841,98	-10.456.441,47
c. Emprunts (-)		-24.500,66
V. Dépôts et liquidités	1.694.361,11	1.231.376,25
A. Avoirs bancaires à vue	1.694.361,11	1.231.376,25
VI. Comptes de régularisation	-1.008.773,28	-2.331.709,27
C. Charges à imputer (-)	-1.008.773,28	-2.331.709,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	595.006.096,57	683.238.134,08
A. Capital	724.290.941,53	619.618.941,40
B. Participations au résultat	-4.754.434,68	1.721.688,97
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-124.530.410,28	61.897.503,71

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-117.979.504,91	68.639.970,48
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-38.829.439,48	28.481.708,21
D. Autres valeurs mobilières		52.365,30
E. OPC à nombre variable de parts	-79.748.748,69	38.947.855,96
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	598.683,26	1.158.041,01
II. Produits et charges des placements	2.782.860,73	2.694.774,82
A. Dividendes	2.196.182,77	1.784.976,44
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	12.243,88	66,73
C. Intérêts d'emprunts (-)	-91.543,33	-31.949,88
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-409.327,39	-292.629,67
F. Autres produits provenant des placements	1.075.304,80	1.234.311,20
III. Autres produits	3.193,34	8.047,49
B. Autres	3.193,34	8.047,49
IV. Coûts d'exploitation	-9.336.959,44	-9.445.289,08
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-70.970,26	-39.702,22
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-423.764,50	-384.814,48
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-469.234,67	-819.983,70
b. Gestion administrative et comptable	-118.666,51	-149.760,27
c. Rémunération commerciale	-751.061,68	-771.427,67
E. Frais administratifs (-)	-5.170.718,16	-5.262.842,75
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.246,13	-9.733,47
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-22.945,00	-22.945,00
H. Services et biens divers (-)	-1.889.268,39	-1.926.746,50
J. Taxes	-368.005,01	-73.818,04
K. Autres charges (-)	-49.079,13	16.485,02
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-6.550.905,37	-6.742.466,77
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-124.530.410,28	61.897.503,71
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-124.530.410,28	61.897.503,71
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-129.284.844,96	63.619.192,68
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-124.530.410,28	61.897.503,71
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-4.754.434,68	1.721.688,97
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	129.284.844,96	-63.619.192,68

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

AXA B FUND

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.22			31.12.21		
1 EUR		0,8873	GBP		0,8396	GBP
		1,0673	USD		1,1372	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITY BELGIUM

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 16 février 1995.

Prix de souscription initial : EUR 123,95

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de ce compartiment est d'investir dans un portefeuille diversifié en actions belges.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

AXA Investment Managers Paris S.A.

2.1.5 . Distributeurs

AXA Bank Europe S.A.

2.1.6 . Indice et benchmark

A partir du 1/1/2009 AXA Investment Managers est en droit de recevoir une commission de surperformance équivalente à 20% de la différence positive entre le rendement du compartiment et le rendement des indices boursiers Bel 20 return index (40%) et Bel Mid return index (60%).

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

L'évènement marquant de cette année 2022 est clairement le retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis plusieurs décennies et l'impact de cette dernière sur les taux d'intérêt. L'année a en effet vu tout d'abord la poursuite du choc inflationniste lié à la réouverture post COVID des économies : tensions des chaînes d'approvisionnement, ruptures dans le secteur des transports, manque de main d'œuvre etc... Cet environnement s'est brutalement aggravé avec le choc exogène de l'invasion russe en Ukraine qui a entraîné une forte hausse du prix des matières premières et notamment de l'énergie. Des politiques monétaires extrêmement restrictives de la part des banques centrales et des hausses généralisées des anticipations d'inflation ont entraîné des fortes hausses des taux d'intérêt au niveau mondial.

Cet environnement particulièrement défavorable au marché d'actions n'a pas épargné le marché belge qui a affiché une baisse de 10,7% pour l'indice de référence du fonds AXA B Fund.

Le fonds a été pénalisé par son positionnement significatif sur les compartiments croissance et qualité. En effet, les investisseurs appréhendent ces valeurs non pas sur leurs bénéfices immédiats mais pour leur capacité à offrir des résultats solides, visibles et croissants à long terme. Ces flux bénéficiaires à long terme doivent être valorisés en actualisant leur valeur future, valorisation qui est donc liée aux taux d'intérêt (taux d'actualisation). Ainsi la hausse des taux d'intérêt a eu un effet mécanique négatif sur la prime des valeurs de croissance par rapport au marché alors même que les performances opérationnelles de ces valeurs restaient honorables dans leur ensemble.

Le fonds a affiché ainsi une performance en net retrait par rapport à son indice de référence avec une baisse de 26,1%.

Si on regarde de manière plus détaillée, on voit que l'essentiel de la sous performance s'est concentrée majoritairement sur deux secteurs :

- La santé où certaines sociétés sont à des stades précoces de développement (Nyxoah, Onward, Mithra), ce qui constitue un attrait structurel normalement positif du marché belge, avec une capacité exceptionnelle d'innovation dans le secteur. Ces sociétés ont été pénalisées d'une part par une valorisation liée à des flux relativement lointains (et donc fortement tributaire des taux d'intérêt), d'autre part par l'augmentation des coûts de financement car ses sociétés en plein développement ont besoin de capitaux pour financer leur croissance.
- L'immobilier, en particulier l'immobilier d'entrepôts (Warehouse de Pauw, VGP, Montea), là encore une spécificité du marché belge fortement créatrice de valeur par le passé. Ces sociétés ont dû faire face à une augmentation généralisée de leurs coûts (financement mais aussi coûts de développement et de construction) alors que leurs loyers ne pouvaient pas augmenter à court terme dans les mêmes proportions. Elles ont également procédé à des augmentations de capital afin de préserver leur capacité à se développer ce qui a conduit à de fortes baisses sur les titres concernés.

2.1.8 . Politique future

Du fait des fortes hausses de taux d'intérêt et des pertes de pouvoir d'achat et de capacité d'investissement liés à la forte hausse de l'inflation en 2022, l'environnement macroéconomique pourrait se détériorer de manière significative au niveau mondial, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

Nous sommes convaincus que dans un environnement économique incertain, la qualité des sociétés, la solidité des bilans, la résilience des perspectives de croissance et la pertinence des stratégies retrouveront leur lettre de noblesse auprès des investisseurs.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Il s'agit d'un indicateur de risque valable pour un OPC ou un compartiment donné. Sept catégories de risques ont été définies. La classe 1 (un) représente les risques les plus faibles, tandis que la classe 7 (sept) représente le risque maximal. L'indicateur de risque et de rendement synthétique le plus récent figure dans les informations clés pour l'investisseur afférentes à ce compartiment. Il est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Classe de risque actuelle du compartiment : 6

Indicateur de risque et de rendement synthétique au démarrage du compartiment : 4

Cet indicateur de risque et de rendement synthétique fournit la volatilité historique du compartiment sur une période de cinq ans. Il est calculé au moyen de l'écart-type (en base annuelle) des rendements mensuels de ces cinq dernières années, libellés en euros. L'augmentation de l'indicateur de risque et de rendement synthétique par rapport à la catégorie et au démarrage du compartiment s'explique par une hausse de la volatilité des rendements du compartiment et par une nouvelle définition.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	119.677.299,07	139.738.389,65
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	120.124.645,00	140.256.745,60
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	120.124.645,00	140.256.745,60
IV. Créances et dettes à un an au plus	12.758,54	251.569,12
A. Créances		
a. Montants à recevoir	166.488,10	263.186,13
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-153.729,56	-11.617,01
V. Dépôts et liquidités	85.598,74	193.441,20
A. Avoirs bancaires à vue	85.598,74	193.441,20
VI. Comptes de régularisation	-545.703,21	-963.366,27
C. Charges à imputer (-)	-545.703,21	-963.366,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	119.677.299,07	139.738.389,65
A. Capital	161.998.281,16	111.477.192,00
B. Participations au résultat	-3.248.981,27	401.099,17
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-39.072.000,82	27.860.098,48

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-38.829.439,48	28.534.073,51
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-38.829.439,48	28.481.708,21
D. Autres valeurs mobilières		52.365,30
II. Produits et charges des placements	1.625.758,97	1.487.607,73
A. Dividendes	2.038.113,69	1.784.976,44
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	46,25	66,37
C. Intérêts d'emprunts (-)	-3.530,59	-4.805,41
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-408.870,38	-292.629,67
III. Autres produits	1.015,20	5.100,60
B. Autres	1.015,20	5.100,60
IV. Coûts d'exploitation	-1.869.335,51	-2.166.683,36
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-54.641,52	-39.702,22
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-120.851,72	-118.132,77
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-251.468,41	-600.931,85
b. Gestion administrative et comptable	-23.904,07	-54.236,48
E. Frais administratifs (-)	-884.478,16	-845.013,49
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.082,05	-3.115,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,33	-7.648,34
H. Services et biens divers (-)	-386.489,08	-369.894,93
J. Taxes	-110.703,31	-129.223,14
K. Autres charges (-)	-28.068,86	1.215,03
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-242.561,34	-673.975,03
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-39.072.000,82	27.860.098,48
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-39.072.000,82	27.860.098,48
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-42.320.982,09	28.261.197,65
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-39.072.000,82	27.860.098,48
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-3.248.981,27	401.099,17
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	42.320.982,09	-28.261.197,65

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>						
MONTEA NV	63.500	EUR	66,60	4.229.100,00	3,52%	3,53%
SHURGARD SELF STORAGE SA_ORDSHR	81.500	EUR	42,85	3.492.275,00	2,91%	2,92%
VGP SA	61.000	EUR	77,80	4.745.800,00	3,95%	3,96%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	163.000	EUR	26,70	4.352.100,00	3,62%	3,64%
XIOR STUDENT HOUSING N V	137.500	EUR	28,90	3.973.750,00	3,31%	3,32%
Sociétés immobilières				20.793.025,00	17,31%	17,37%
AZELIS GROUP NV	328.000	EUR	26,52	8.698.560,00	7,24%	7,27%
RECTICEL	454.000	EUR	15,54	7.055.160,00	5,87%	5,89%
Chimie				15.753.720,00	13,11%	13,16%
ACTURUS SA	36.000	EUR	108,60	3.909.600,00	3,25%	3,27%
GIMV SA	81.500	EUR	44,00	3.586.000,00	2,99%	3,00%
SOFINA SA	21.500	EUR	205,60	4.420.400,00	3,68%	3,69%
Holding et sociétés financières				11.916.000,00	9,92%	9,96%
MITHRA PHARMACEUTICALS SA	360.000	EUR	3,41	1.225.800,00	1,02%	1,02%
ONWARD MEDICAL NV	142.000	EUR	6,22	883.240,00	0,74%	0,74%
UCB	115.000	EUR	73,56	8.459.400,00	7,04%	7,07%
Industrie pharmaceutique et cosmétique				10.568.440,00	8,80%	8,83%
LOTUS BAKERIES NV	1.305	EUR	6.320,00	8.247.600,00	6,87%	6,89%
Industrie agro-alimentaire				8.247.600,00	6,87%	6,89%
D'ITEREN	39.000	EUR	179,20	6.988.800,00	5,82%	5,84%
Industrie automobile				6.988.800,00	5,82%	5,84%
KINPOLIS GROUP SA	171.000	EUR	38,78	6.631.380,00	5,52%	5,54%
Restauration, industrie hôtelière				6.631.380,00	5,52%	5,54%
FAGRON	438.000	EUR	13,27	5.812.260,00	4,84%	4,86%
NYXOAH SA W/I	128.000	EUR	5,14	657.920,00	0,55%	0,55%
Service de santé publique et service social				6.470.180,00	5,39%	5,41%
ACKERMANS AND VAN HAAREN NV	36.700	EUR	160,20	5.879.340,00	4,89%	4,91%
Banques et institutions financières				5.879.340,00	4,89%	4,91%
BARCO - REGISTERED SHS	239.000	EUR	23,08	5.516.120,00	4,59%	4,61%
Internet et services d'Internet				5.516.120,00	4,59%	4,61%
UMICORE SA	160.000	EUR	34,32	5.491.200,00	4,57%	4,59%
Métaux non ferreux				5.491.200,00	4,57%	4,59%
ELIA SYSTEM OPERATOR SA	39.700	EUR	132,80	5.272.160,00	4,39%	4,40%
Energie et eau				5.272.160,00	4,39%	4,40%
DEME GROUP NV	14.500	EUR	124,00	1.798.000,00	1,50%	1,50%
EKOPAK --- SHS	125.000	EUR	17,30	2.162.500,00	1,80%	1,81%
Construction de machines et appareils				3.960.500,00	3,30%	3,31%
COLRUYT	140.000	EUR	21,30	2.982.000,00	2,48%	2,49%
Distribution, commerce de détail				2.982.000,00	2,48%	2,49%
ARGENX SE	4.600	EUR	348,30	1.602.180,00	1,33%	1,34%
Biotechnologie				1.602.180,00	1,33%	1,34%
DECEUNINCK SA	560.000	EUR	2,45	1.372.000,00	1,14%	1,15%
Constructions, matériaux de construction				1.372.000,00	1,14%	1,15%
BIOTALYS --- SHS	100.000	EUR	6,80	680.000,00	0,57%	0,57%
Agriculture et pêche				680.000,00	0,57%	0,57%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ACTIONS				120.124.645,00	100,00%	100,37%
TOTAL PORTEFEUILLE				120.124.645,00	100,00%	100,37%
BANK OF N-Y BRUSSELS		EUR		85.598,74		0,07%
Avoirs bancaires à vue				85.598,74		0,07%
DEPOTS ET LIQUIDITES				85.598,74		0,07%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				12.758,54		0,01%
AUTRES				-545.703,21		-0,45%
TOTAL DE L'ACTIF NET				119.677.299,07		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays		
Belgique		91,77%
Luxembourg		6,16%
Pays-Bas		2,07%
TOTAL		100,00%

Par secteur		
Agriculture et pêche		0,57%
Banques et institutions financières		4,89%
Biotechnologie		1,33%
Chimie		13,11%
Construction de machines et appareils		3,30%
Constructions, matériaux de construction		1,14%
Distribution, commerce de détail		2,48%
Energie et eau		4,39%
Holding et sociétés financières		9,92%
Industrie agro-alimentaire		6,87%
Industrie automobile		5,82%
Industrie pharmaceutique et cosmétique		8,80%
Internet et services d'Internet		4,59%
Métaux non ferreux		4,57%
Restauration, industrie hôtelière		5,52%
Service de santé publique et service social		5,39%
Sociétés immobilières		17,31%
TOTAL		100,00%

Par devise		
EUR		100,00%
TOTAL		100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	55.058.836,26	23.647.211,66	78.706.047,92
Ventes	42.327.073,67	18.595.694,92	60.922.768,59
Total 1	97.385.909,93	42.242.906,58	139.628.816,51
Souscriptions	16.944.911,08	8.906.358,24	25.851.269,32
Remboursements	4.310.575,66	2.529.783,42	6.840.359,08
Total 2	21.255.486,74	11.436.141,66	32.691.628,40
Moyenne de référence de l'actif net total	132.809.326,37	118.459.645,75	125.548.731,00
Taux de rotation	57,32%	26,01%	85,18%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez AXA BANK BELGIUM SA, ayant son siège à Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2020	23.639,38	8.535,66	91.997,97	23.756.798,64	8.784.179,46	98.626.760,52	10,72
2021	10.474.474,80	275.043,80	10.291.428,97	21.624.487,72	8.372.957,07	139.738.389,65	13,58
2022	2.243.141,92	603.749,14	11.930.821,74	25.851.269,32	6.840.359,08	119.677.299,07	10,03

2.4.5 . Performances

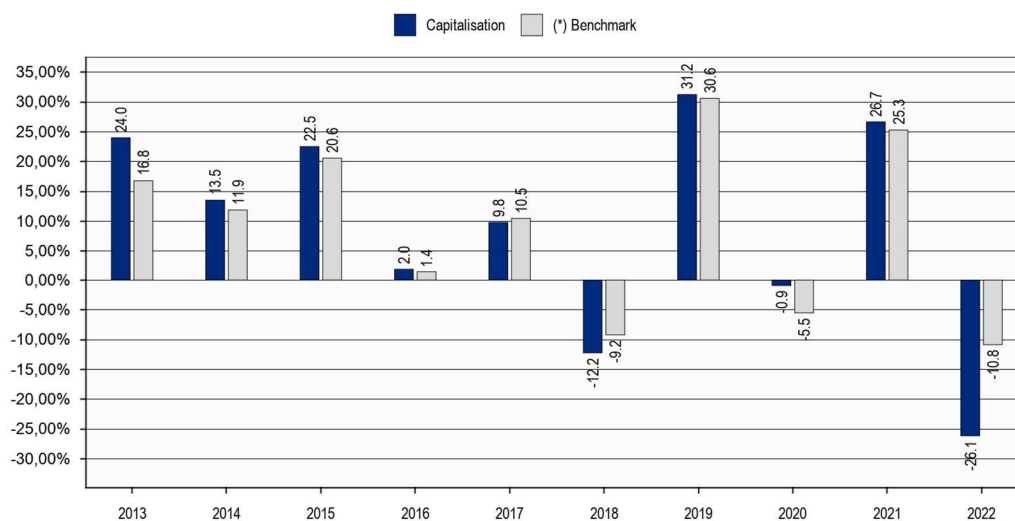
* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Rendement annuel



(*) Benchmark : Benchmark composite : Bel Mid return index (60%) et Bel 20 return index (40%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
-26,14% (en EUR)	-10,85% (en EUR)	-2,50% (en EUR)	1,82% (en EUR)	1,32% (en EUR)	4,57% (en EUR)	7,51% (en EUR)	8,20% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais courants**

- Part de capitalisation : 1,45%

* Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant les 12 derniers mois.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- l'intérêt sur les emprunts;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés;
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres produits (-) » du compte de résultats est composé d'une extourne de performance fees (mail Board 31.03.22).

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.750,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – Autres informations

AR du 12/11/2012 - Art. 62§2 :

La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par l'organisme de placement collectif auprès des émetteurs dans chacun desquels il place plus de 5 % de ses actifs, ne peut dépasser 40 % de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

- Dépassement passif de cette limite le 4 avril 2022: 42,29%. Remédiation le 5 avril 2022
- Dépassement passif de cette limite le 29 juillet 2022: 41,13%. Remédiation le 1 août 2022
- Dépassement passif de cette limite le 25 novembre 2022: 43,20%. Remédiation le 28 novembre 2022
- Dépassement actif de cette limite le 26 avril 2022: 42,395%. Remédiation le 27 avril 2022

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF GROWTH SELECTION

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 17 décembre 2008.

Prix de souscription initial: EUR 50,00

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du Compartiment

L'objectif du compartiment est une croissance régulière de la valeur du fonds au moyen et long terme afin de maximiser la performance générée par les marchés d'actions mondiaux en investissant principalement dans des organismes de placement collectif, tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Il n'y a pas de protection ou garantie de capital prévu.

Politique de placement du Compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le Compartiment investira principalement ses avoirs dans un portefeuille diversifié d'organismes de placements collectifs non benchmarkés et dans une moindre mesure dans d'autres instruments financiers (tout en respectant les conditions légales et la réglementation en vigueur). D'une manière générale, les investissements se réalisent conformément aux règles stipulées par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif.

Le Compartiment investira principalement en parts d'autres organismes de placement collectif et dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le gestionnaire sélectionne des fonds sous-jacents à travers un processus à la fois quantitatif et qualitatif déterminant leur régularité du rendement, les risques associés à leur stratégie, la fiabilité de leur processus d'investissement et la façon dont ils complètent le portefeuille de placements. Les fonds sous-jacents peuvent investir dans une gamme équilibrée de placements qui sont généralement liés à la dette négociables (titres à taux fixe émis par des gouvernements, des institutions supranationales ou des entreprises), les actions (cotées ou négociées sur les marchés boursiers dans toutes les zones géographiques, les marchés émergents compris), instruments liés à des actions, des titres de créance convertibles, instruments du marché monétaire et d'autres classes d'actifs, y compris les produits de base et dérivés. Le fonds n'a pas de limites spécifiques sur la partie des actifs nets investis dans un pays, une région, un secteur, une classe d'actifs ou une monnaie. Le fonds investira principalement dans des fonds d'actions.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra également faire usage de produits dérivés dans les limites fixées par le Conseil d'Administration et dans le respect des conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les opérations sont effectuées tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, ce qui peut avoir un effet tant positif que négatif sur le profil de risque du Compartiment.

Limites de la politique de placement

Outre les règles susmentionnées, la politique de placement du Compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7, alinéa 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Description de la stratégie visant à couvrir le risque de change

Il n'y a pas de gestion active du risque de change.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'investir dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland

3.1.5 . Distributeurs

AXA Bank Belgium S.A.

3.1.6 . Indice et benchmark

Néant.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La politique d'investissement des fonds AXA B FOF n'a pas changé depuis qu'Architas en a repris la gestion. Nous suivons les objectifs du Compartiment qui sont d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds au moyen et long terme afin de maximiser la performance générée par les marchés d'actions mondiaux. Nous rappelons que le Compartiment investit principalement en parts d'organismes de placement collectif dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le premier semestre 2022 a connu l'une des périodes les plus difficiles pour les marchés financiers mondiaux, les marchés obligataires et les marchés d'actions s'étant effondrés. Le fonds a produit un rendement négatif sur la période, car peu ou pas de classes d'actifs ont performé. L'allocation d'actifs a été un facteur positif, car notre préférence pour les actions mondiales non couvertes et notre surpondération en liquidités ont contribué à protéger le portefeuille. La sélection des gestionnaires a été le principal facteur de dépréciation au cours de la période. Baillie Gifford, Architas Selection European Equity, JPM Global Macro Opportunities et NT Developed Real Estate sont les lanternes rouges. Architas US Equity et Robeco US Premium ont été les plus performants au cours de la période, leur exposition cyclique ayant surperformé le marché en général.

Commentaires du manager :

- Le fonds a produit un rendement négatif de 15,29% pour l'année 2022, sous-performant le groupe de référence (Fonds EEE EUR Allocation flexible - Global) qui a baissé de 12,76% pour la même période.
- Au 31 décembre 2022, le portefeuille était composé à 29% de titres à revenu fixe, à 60% d'actions, à 6% de stratégies alternatives et à 5% de liquidités.
- La sélection des gestionnaires et l'allocation d'actifs ont toutes deux été des facteurs de dépréciation au cours de l'année. Le fonds était sous-pondéré en obligations, ce qui a contribué à protéger le portefeuille contre la hausse des taux d'intérêt. Le positionnement défensif et la sous-pondération des actions au cours du dernier trimestre de 2022 ont fait que le fonds a été à la traîne lors de la reprise des marchés boursiers.
- En décembre, nous avons surpondéré les obligations d'entreprises de première qualité afin de profiter des rendements plus élevés qu'offre cette classe d'actifs.

Principaux changements de fonds :

- Nous avons ajouté le Fulcrum Diversified Absolute Return Fund au bloc alternatif.
- Nous avons liquidé le BGF Local EMD suite à ses mauvaises performances. Il a été remplacé par le SSGA Local EMD qui est une offre passive dans cette classe d'actifs.
- Nous avons liquidé le MS Sustain suite à ses mauvaises performances et ajouté le AXA Global Factors Sustainable Equity.
- Nous avons ajouté le MSCI China ETF pour appliquer notre avis tactique sur les actions chinoises.

3.1.8 . Politique future

Sur l'année à venir nous n'avons pas prévu de changements à l'approche décrite dans la 'Politique suivie pendant l'exercice'.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Il s'agit d'un indicateur de risque valable pour un OPC ou un compartiment donné. Sept catégories de risques ont été définies. La classe 1 (un) représente les risques les plus faibles, tandis que la classe 7 (sept) représente le risque maximal. L'indicateur de risque et de rendement synthétique le plus récent figure dans les informations clés pour l'investisseur afférentes à ce compartiment. Il est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Classe de risque actuelle du compartiment: 5

Indicateur de risque et de rendement synthétique au démarrage du compartiment : 3

Cet indicateur de risque et de rendement synthétique fournit la volatilité historique du compartiment sur une période de cinq ans. Il est calculé au moyen de l'écart-type (en base annuelle) des rendements mensuels de ces cinq dernières années, libellés en euros. L'augmentation de l'indicateur de risque et de rendement synthétique par rapport à la catégorie et au démarrage du compartiment s'explique par une hausse de la volatilité des rendements du compartiment et par une nouvelle définition.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	253.908.161,63	277.769.654,53
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	253.491.811,33	278.644.774,99
E. OPC à nombre variable de parts	253.491.811,33	278.644.774,99
IV. Créances et dettes à un an au plus	115.286,52	92.415,08
A. Créances		
a. Montants à recevoir	157.650,33	7.347.356,27
b. Avoirs fiscaux	10.902,24	11.359,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-53.266,05	-7.241.799,78
c. Emprunts (-)		-24.500,66
V. Dépôts et liquidités	848.541,30	174,85
A. Avoirs bancaires à vue	848.541,30	174,85
VI. Comptes de régularisation	-547.477,52	-967.710,39
C. Charges à imputer (-)	-547.477,52	-967.710,39
TOTAL CAPITAUX PROPRES	253.908.161,63	277.769.654,53
A. Capital	300.246.577,16	248.990.077,93
B. Participations au résultat	-2.045.761,84	1.123.785,69
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-44.292.653,69	27.655.790,91

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-40.691.678,48	30.991.093,82
E. OPC à nombre variable de parts	-41.184.802,64	30.137.452,98
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	493.124,16	853.640,84
II. Produits et charges des placements	618.346,97	628.214,14
A. Dividendes	79.034,54	
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	7.360,70	0,36
C. Intérêts d'emprunts (-)	-49.492,03	-12.801,31
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-457,01	
F. Autres produits provenant des placements	581.900,77	641.015,09
III. Autres produits	1.794,55	1.393,06
B. Autres	1.794,55	1.393,06
IV. Coûts d'exploitation	-4.221.116,73	-3.964.910,11
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.765,68	
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-161.217,42	-140.568,33
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-131.033,42	-129.425,86
b. Gestion administrative et comptable	-47.952,15	-47.743,35
c. Rémunération commerciale	-480.335,60	-476.343,65
E. Frais administratifs (-)	-2.427.237,28	-2.398.725,12
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.082,04	-3.295,77
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,33	-7.648,33
H. Services et biens divers (-)	-785.737,71	-777.447,10
J. Taxes	-158.368,78	11.984,55
K. Autres charges (-)	-13.738,32	4.302,85
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-3.600.975,21	-3.335.302,91
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-44.292.653,69	27.655.790,91
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-44.292.653,69	27.655.790,91
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-46.338.415,53	28.779.576,60
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-44.292.653,69	27.655.790,91
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.045.761,84	1.123.785,69
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	46.338.415,53	-28.779.576,60

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
BLACKROCK GLB HY ESGANDCRDTSR	26.382,55	EUR	97,78	2.579.685,74	0,82%	1,02%	1,02%
PINEBRIDGE ASIA PAC INV GRADE BD FD Y1HC	61.193,37	EUR	86,12	5.269.691,28	1,78%	2,08%	2,08%
VANGUARD US TREASURY 0-1 YR BD UCITS ACC	2.877	USD	50,50	136.042,61	0,06%	0,05%	0,05%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				7.985.419,63		3,15%	3,15%
BLUEBAY INV GRADE EURO AGGREGATE BD FD	15.521,83	EUR	159,06	2.468.902,92	0,11%	0,97%	0,97%
PIMCO GLBD ESG FD EUR INSTIT HDG	306.159,66	EUR	9,40	2.877.900,79	0,09%	1,14%	1,13%
SISF EURO CR C AC	16.356,91	EUR	114,76	1.877.089,55	0,10%	0,74%	0,74%
SSGA STATE STREET EM MKTS LOC CUR GOV IC	151.411,82	EUR	8,88	1.343.870,79	0,07%	0,53%	0,53%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.567.764,05		3,38%	3,37%
OPC-Obligations				16.553.183,68		6,53%	6,52%
FULCRUM DIVERSIFIED ABSOLUTE R	22.486,96	EUR	110,64	2.487.928,02	0,43%	0,98%	0,98%
SELECTION JAPAN EQUITY ACCUM INSTITUT I	45.508,57	EUR	87,25	3.970.622,91	4,52%	1,57%	1,56%
SPDR US LOW VOL ACC ETF	37.844	EUR	64,65	2.446.614,60	1,37%	0,97%	0,96%
VANGUARD GLB STK INX EUR HED C	4.239,93	EUR	24,42	103.556,05	0,00%	0,04%	0,04%
VANGUARD U.S. GOVERNMENT BOND INDEX FUND	12.074,49	EUR	89,19	1.076.972,06	0,02%	0,42%	0,43%
VONTABEL MTX SUST EMERG MKTS LEADERS G	50.100,3	EUR	74,88	3.751.510,76	0,09%	1,48%	1,48%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				13.837.204,40		5,46%	5,45%
VANGUARD GLB SC INX INST PLUS EUR C	41,83	EUR	218,07	9.121,74	0,00%	0,00%	0,00%
Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				9.121,74		0,00%	0,00%
AXA WF SICAV GLOBAL REAL ESTATE SECU IC	11.719,14	EUR	172,86	2.025.770,89	0,81%	0,80%	0,80%
AXA WF SUST EQ Q I EUR HDG 95 POUR CENT	109.510,71	EUR	152,67	16.719.000,71	1,02%	6,59%	6,59%
BAILLIE GIFFORD WW LT GLB GR B EUR ACC	157.288,43	EUR	21,85	3.436.390,43	0,13%	1,35%	1,35%
HERMES INVESTMENT FUNDS PLC - HERMES ASI	401.239,36	EUR	5,04	2.023.450,09	0,07%	0,80%	0,80%
INVESCO EURO EQUITY-A-	87.885,14	EUR	142,96	12.564.060,04	1,19%	4,96%	4,95%
R CAP QI ECONEQ -D EUR- CAP	35.131,29	EUR	171,45	6.023.260,39	0,26%	2,38%	2,37%
ROBECO BP GL PREM EQ-IH-EUR	184.613,09	EUR	138,79	25.622.450,26	0,55%	10,11%	10,09%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				68.414.382,81		26,99%	26,95%
OPC-Actions				82.260.708,95		32,45%	32,40%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				98.813.892,63		38,98%	38,92%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	22.821,97	EUR	102,85	2.347.239,82	0,09%	0,93%	0,93%
AXA WF-EURO CRED PL-I	14.832,38	EUR	159,84	2.370.806,82	0,25%	0,93%	0,93%
AXA WORLD FD VAR GLB HY BD -I- EUR HDG	18.568,26	EUR	196,95	3.657.017,82	0,33%	1,44%	1,44%
AXA WORLD FD VAR GLB INFL BONDS -I- CAP	841,78	EUR	146,94	123.691,59	0,01%	0,05%	0,05%
AXA WORLD FUNDS GLOBAL CONVERT IPC EUR	27.239,97	EUR	116,74	3.179.994,45	0,51%	1,25%	1,25%
GLOBAL INFLATION BONDS REDEX CLASS IC	1.204,9	EUR	106,51	128.334,11	0,05%	0,05%	0,05%
JUPITER GL DYN BD-I-EUR-FD	418.279,39	EUR	12,22	5.111.374,15	0,08%	2,02%	2,01%
L AND G EURO HIGH ALPHA CORP BD FD I ACC	17.169.456,82	EUR	0,89	15.234.459,04	3,54%	6,01%	6,00%
LAZARD CONV GLO -AC H EUR- 3 DEC	2.884,37	EUR	1.729,94	4.989.792,23	0,13%	1,97%	1,97%
NEUBERGER BERMAN HARD CURENC EUR I3 ACC	607.448,45	EUR	8,83	5.363.769,83	0,21%	2,12%	2,11%
ROBECO GLOBAL CREDITS-IHEUR	123.830,16	EUR	108,01	13.374.895,57	0,52%	5,28%	5,27%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				55.881.375,43		22,05%	22,01%
OPC-Obligations				55.881.375,43		22,05%	22,01%
ARCHITAS SELECT US EQ-ZZ EUR	246.731,41	EUR	155,17	38.285.312,89	6,58%	15,10%	15,08%
SELECTION EUROPEAN EQU-Z EUR	90.826,05	EUR	114,42	10.392.316,18	7,04%	4,10%	4,09%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				48.677.629,07		19,20%	19,17%
BGF EM M -I2- CAP	304.109,7	EUR	12,84	3.904.768,55	0,19%	1,54%	1,54%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND I2 CAP	4.246,11	EUR	1.206,70	5.123.780,94	0,14%	2,02%	2,02%
ELEVA UCITS FUND SICAV-ELEVA EUROLAND SE	16.812,49	EUR	1.349,13	22.682.234,63	2,40%	8,95%	8,93%
FIRST SENTIER INVESTORS GLOBAL UMBRELLA	429.386,65	EUR	12,21	5.242.252,76	0,32%	2,07%	2,07%
R CAP BP US PE IHC SHS -IH EUR-	31,1	EUR	321,61	10.001,23	0,00%	0,00%	0,00%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				36.963.038,11		14,58%	14,56%
OPC-Actions				85.640.667,18		33,78%	33,73%
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4 DEC CAP	14,21	EUR	44.309,44	629.716,85	0,01%	0,25%	0,25%
HSBC EURO LIQUIDITY FUND F ACC	12.699.507,52	EUR	0,99	12.526.159,24	0,12%	4,94%	4,93%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				13.155.876,09		5,19%	5,18%
OPC-Monétaires				13.155.876,09		5,19%	5,18%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				154.677.918,70		61,02%	60,92%
TOTAL PORTEFEUILLE				253.491.811,33		100,00%	99,84%
BANK OF N-Y BRUSSELS		EUR		848.540,00			0,33%
BANK OF N-Y BRUSSELS		USD		1,30			0,00%
Avoirs bancaires à vue				848.541,30			0,33%
DEPOTS ET LIQUIDITES				848.541,30			0,33%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				115.286,52			0,05%
AUTRES				-547.477,52			-0,22%
TOTAL DE L'ACTIF NET				253.908.161,63			100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	2,22%
Irlande	37,77%
Luxembourg	60,01%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	99,95%
USD	0,05%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	111.541.463,58	155.674.614,98	267.216.078,56
Ventes	114.874.394,91	136.736.475,00	251.610.869,91
Total 1	226.415.858,49	292.411.089,98	518.826.948,47
Souscriptions	19.431.174,23	12.374.268,22	31.805.442,45
Remboursements	6.944.406,55	4.429.875,11	11.374.281,66
Total 2	26.375.580,78	16.804.143,33	43.179.724,11
Moyenne de référence de l'actif net total	262.901.298,46	255.467.605,15	259.056.284,68
Taux de rotation	76,09%	107,88%	183,61%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez AXA BANK BELGIUM SA, ayant son siège à Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	du compartiment	d'une action Cap.
2020	180.410,22	118.478,32	1.759.374,44	22.048.313,44	14.369.143,31	232.398.886,77	132,09
2021	219.216,72	93.613,19	1.884.977,97	30.810.893,47	13.095.916,62	277.769.654,53	147,36
2022	238.657,51	86.126,43	2.037.509,06	31.805.442,45	11.374.281,66	253.908.161,63	124,62

3.4.5 . Performances

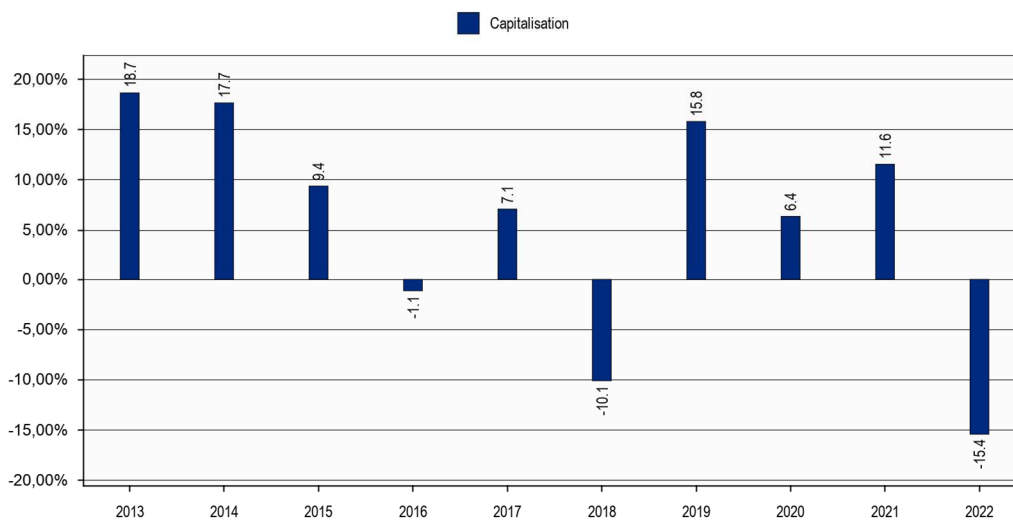
* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-15,43% (en EUR)	0,12% (en EUR)	0,88% (en EUR)	5,39% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((VNI_{t+n}) / (VNI_t))^{(1/n)} - 1$$

avec	
P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

3.4.6 . Frais

Frais courants

- Part de capitalisation : 2,10%

* Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant les 12 derniers mois.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- l'intérêt sur les emprunts;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés;
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement d'un produit exceptionnel reçu pour le titre US - FEDERAL HOME LOAN MORTGAGE CORP (FREDDIE MAC FAIR FUND) détenu par Axa B FUND Finance qui a fusionné avec le compartiment FOF Growth Selection en 2008.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.750,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT FOF PATRIMONIAL SELECTION

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 17 décembre 2008.

Prix de souscription initial: EUR 50,00

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du Compartiment

L'objectif du Compartiment est d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds en investissant principalement dans des organismes de placement collectifs tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Aucune protection ou garantie de capital n'a été prévue.

Politique de placement du Compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le Compartiment investira donc ses avoirs principalement dans des fonds mixtes de répartition internationale et à titre de diversification dans d'autres types de fonds et dans des actifs financiers alternatifs. D'une manière générale, les investissements du compartiment se réalisent conformément aux règles stipulées par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif.

Le Compartiment investira principalement en parts d'autres organismes de placement collectif et dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le gestionnaire sélectionne des fonds sous-jacents à travers un processus à la fois quantitatif et qualitatif déterminant leur régularité du rendement, les risques associés à leur stratégie, la fiabilité de leur processus d'investissement et la façon dont ils complètent le portefeuille de placements. Les fonds sous-jacents peuvent investir dans une gamme équilibrée de placements qui sont généralement liés à la dette négociables (titres à taux fixe émis par des gouvernements, des institutions supranationales ou des entreprises), les actions (cotées ou négociées sur les marchés boursiers dans toutes les zones géographiques, les marchés émergents compris), instruments liés à des actions, des titres de créance convertibles, instruments du marché monétaire et d'autres classes d'actifs, y compris les produits de base et dérivés. Le fonds n'a pas de limites spécifiques sur la partie des actifs nets investis dans un pays, une région, un secteur, une classe d'actifs ou une monnaie. Le fonds investira principalement dans des fonds d'obligations.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra également faire usage de produits dérivés dans les limites fixées par le Conseil d'Administration et dans le respect des conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sont effectuées tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, ce qui peut avoir un effet tant positif que négatif sur le profil de risque du Compartiment.

Actifs diversifiant

A titre de diversification, le Compartiment pourra investir dans d'autres instruments financiers dans la mesure où ces instruments sont autorisés au regard de la réglementation Belge.

Limites de la politique de placement

Outre les règles susmentionnées, la politique de placement du Compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7, alinéa 1, 1° de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Description de la stratégie visant à couvrir le risque de change

Il n'y a pas de gestion active du risque de change.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'investir dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Architas Multi-Manager Europe Ltd, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Ireland.

4.1.5 . Distributeurs

AXA Bank Belgium S.A.

4.1.6 . Indice et benchmark

Néant.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La politique d'investissement des fonds AXA B FoF n'a pas changé depuis qu'Architas en a repris la gestion. Nous suivons les objectifs du compartiment qui sont d'assurer une croissance régulière de la valeur du fonds en investissant principalement dans des organismes de placement collectif tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Nous rappelons que le Compartiment investit principalement en parts d'organismes de placement collectif dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le premier semestre 2022 a connu l'une des périodes les plus difficiles pour les marchés financiers mondiaux, les marchés obligataires et les marchés d'actions s'étant effondrés. Le fonds a produit un rendement négatif sur la période, car peu ou pas de classes d'actifs ont performé. L'allocation d'actifs a été un facteur positif, car notre préférence pour les actions mondiales non couvertes et notre surpondération en liquidités ont contribué à protéger le portefeuille. La sélection des gestionnaires a été le principal facteur de dépréciation au cours de la période. Baillie Gifford, Architas Selection European Equity, JPM Global Macro Opportunities et NT Developed Real Estate sont les lanternes rouges. Architas US Equity et Robeco US Premium ont été les plus performants au cours de la période, leur exposition cyclique ayant surperformé le marché en général.

Commentaires du manager :

- Le fonds a produit un rendement négatif de 15,41% pour l'année 2022, sous-performant le groupe de référence (EEA Fund EUR Cautious Allocation - Global) qui a baissé de 11,13% pour la même période.
- Au 31 décembre 2022, le portefeuille était composé à 66% de titres à revenu fixe, à 21% d'actions, à 6% de stratégies alternatives et à 7% de liquidités.
- La sélection des gestionnaires et l'allocation d'actifs ont toutes deux été des facteurs de dépréciation au cours de l'année. Le fonds était sous-pondéré en obligations, ce qui a contribué à protéger le portefeuille contre la hausse des taux d'intérêt. Le positionnement défensif et la sous-pondération des actions au cours du dernier trimestre de 2022 ont fait que le fonds a été à la traîne lors de la reprise des marchés boursiers.
- En décembre, nous avons surpondéré les obligations d'entreprises de première qualité afin de profiter des rendements plus élevés qu'offre cette classe d'actifs.

Principaux changements de fonds :

- Nous avons ajouté le Fulcrum Diversified Absolute Return Fund au bloc alternatif.
- Nous avons liquidé le BGF Local EMD suite à ses mauvaises performances. Il a été remplacé par le SSGA Local EMD qui est une offre passive dans cette classe d'actifs.
- Nous avons liquidé le MS Sustain suite à ses mauvaises performances et ajouté le AXA Global Factors Sustainable Equity.
- Nous avons ajouté le MSCI China ETF pour appliquer notre avision tactique sur les actions chinoises.

4.1.8 . Politique future

Sur l'année à venir nous n'avons pas prévu de changements à l'approche décrite dans la 'Politique suivie pendant l'exercice'.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Il s'agit d'un indicateur de risque valable pour un OPC ou un compartiment donné. Sept catégories de risques ont été définies. La classe 1 (un) représente les risques les plus faibles, tandis que la classe 7 (sept) représente le risque maximal. L'indicateur de risque et de rendement synthétique le plus récent figure dans les informations clés pour l'investisseur afférentes à ce compartiment. Il est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Classe de risque actuelle du compartiment: 4

Indicateur de risque et de rendement synthétique au démarrage du compartiment : 3

Cet indicateur de risque et de rendement synthétique fournit la volatilité historique du compartiment sur une période de cinq ans. Il est calculé au moyen de l'écart-type (en base annuelle) des rendements mensuels de ces cinq dernières années, libellés en euros. L'augmentation de l'indicateur de risque et de rendement synthétique par rapport à la catégorie et au démarrage du compartiment s'explique par une hausse de la volatilité des rendements du compartiment et par une nouvelle définition.

4.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	221.420.635,87	265.730.089,90
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	220.418.512,74	265.203.493,11
E. OPC à nombre variable de parts	220.418.512,74	265.203.493,11
IV. Créances et dettes à un an au plus	157.494,61	-110.530,80
A. Créances		
a. Montants à recevoir	255.340,98	3.092.493,88
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-97.846,37	-3.203.024,68
V. Dépôts et liquidités	760.221,07	1.037.760,20
A. Avoirs bancaires à vue	760.221,07	1.037.760,20
VI. Comptes de régularisation	84.407,45	-400.632,61
C. Charges à imputer (-)	84.407,45	-400.632,61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	221.420.635,87	265.730.089,90
A. Capital	262.046.083,21	259.151.671,47
B. Participations au résultat	540.308,43	196.804,11
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-41.165.755,77	6.381.614,32

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-38.458.386,95	9.114.803,15
E. OPC à nombre variable de parts	-38.563.946,05	8.810.402,98
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	105.559,10	304.400,17
II. Produits et charges des placements	538.754,79	578.952,95
A. Dividendes	79.034,54	
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.836,93	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-38.520,71	-14.343,16
F. Autres produits provenant des placements	493.404,03	593.296,11
III. Autres produits	383,59	1.553,83
B. Autres	383,59	1.553,83
IV. Coûts d'exploitation	-3.246.507,20	-3.313.695,61
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-9.563,06	
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-141.695,36	-126.113,38
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-86.732,84	-89.625,99
b. Gestion administrative et comptable	-46.810,29	-47.780,44
c. Rémunération commerciale	-270.726,08	-295.084,02
E. Frais administratifs (-)	-1.859.002,72	-2.019.104,14
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.082,04	-3.322,53
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.648,34	-7.648,33
H. Services et biens divers (-)	-717.041,60	-779.404,47
J. Taxes	-98.932,92	43.420,55
K. Autres charges (-)	-7.271,95	10.967,14
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-2.707.368,82	-2.733.188,83
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-41.165.755,77	6.381.614,32
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-41.165.755,77	6.381.614,32
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-40.625.447,34	6.578.418,43
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-41.165.755,77	6.381.614,32
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	540.308,43	196.804,11
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	40.625.447,34	-6.578.418,43

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS</u>							
<u>DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR</u>							
<u>UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN</u>							
<u>MARCHE SIMILAIRE</u>							
BLACKROCK GLB HY ESGANDCRDTSR	105.095,37	EUR	97,78	10.276.225,28	3,27%	4,66%	4,64%
PINEBRIDGE ASIA PAC INV GRADE BD FD Y1HC	51.077,86	EUR	86,12	4.398.590,17	1,48%	2,00%	1,99%
VANGUARD US TREASURY 0-1 YR BD UCITS ACC	4.437	USD	50,50	209.933,81	0,09%	0,09%	0,09%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				14.884.749,26		6,75%	6,72%
BLUEBAY INV GRADE EURO AGGREGATE BD FD	69.576,72	EUR	159,06	11.066.873,24	0,50%	5,02%	5,00%
PIMCO GLBD ESG FD EUR INSTIT HDG	1.186.274,03	EUR	9,40	11.150.975,91	0,36%	5,06%	5,04%
SISF EURO CR C AC	13.580,52	EUR	114,76	1.558.476,03	0,08%	0,71%	0,70%
SSGA STATE STREET EM MKTS LOC CUR GOV IC	504.312,3	EUR	8,88	4.476.074,27	0,25%	2,03%	2,02%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				28.252.399,45		12,82%	12,76%
OPC-Obligations				43.137.148,71		19,57%	19,48%
VANGUARD GLB SC INX INST PLUS EUR C	41,83	EUR	218,07	9.121,74	0,00%	0,00%	0,00%
Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				9.121,74		0,00%	0,00%
FULCRUM DIVERSIFIED ABSOLUTE R	19.584,17	EUR	110,64	2.166.767,11	0,38%	0,98%	0,98%
SELECTION JAPAN EQUITY ACCUM INSTITUT I	12.035,31	EUR	87,25	1.050.080,97	1,20%	0,48%	0,47%
SPDR US LOW VOL ACC ETF	34.355	EUR	64,65	2.221.050,75	1,24%	1,01%	1,00%
VANGUARD GLB STK INX EUR HED C	773,65	EUR	24,42	18.895,63	0,00%	0,01%	0,01%
VANGUARD U.S. GOVERNMENT BOND INDEX FUND	14.538,37	EUR	89,19	1.296.735,37	0,02%	0,59%	0,59%
VONTABEL MTX SUST EMERG MKTS LEADERS G	15.690,9	EUR	74,88	1.174.934,37	0,03%	0,53%	0,53%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				7.928.464,20		3,60%	3,58%
AXA WF SICAV GLOBAL REAL ESTATE SECU IC	11.335,39	EUR	172,86	1.959.436,03	0,78%	0,89%	0,89%
AXA WF SUST EQ QI I EUR HDG 95 POUR CENT	36.179,09	EUR	152,67	5.523.461,36	0,34%	2,51%	2,49%
BAILLIE GIFFORD WW LT GLB GR B EUR ACC	94.452,16	EUR	21,85	2.063.562,37	0,08%	0,94%	0,93%
HERMES INVESTMENT FUNDS PLC - HERMES ASI	228.587,39	EUR	5,04	1.152.766,19	0,04%	0,52%	0,52%
R CAP QI ECONEQ -D EUR- CAP	9.114,6	EUR	171,45	1.562.698,60	0,07%	0,71%	0,71%
ROBECO BP GL PREM EQ-IH-EUR	50.384,08	EUR	138,79	6.992.806,50	0,15%	3,17%	3,16%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				19.254.731,05		8,74%	8,70%
OPC-Actions				27.192.316,99		12,34%	12,28%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				70.329.465,70		31,91%	31,76%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	29.462,18	EUR	102,85	3.030.184,70	0,11%	1,38%	1,37%
AXA WF-EURO CRED PL-I	28.088,03	EUR	159,84	4.489.590,88	0,47%	2,04%	2,03%
AXA WORLD FD VAR GLB HY BD -I- EUR HDG	55.352,37	EUR	196,95	10.901.649,67	0,98%	4,95%	4,92%
AXA WORLD FD VAR GLB INFL BONDS -I- CAP	654,58	EUR	146,94	96.184,57	0,01%	0,04%	0,04%
AXA WORLD FUNDS GLOBAL CONVERT IPC EUR	76.077,91	EUR	116,74	8.881.334,63	1,42%	4,03%	4,01%
GLOBAL CREDIT BONDS I EUR HEDGED 95 CAP	34.768,86	EUR	123,63	4.298.474,53	14,12%	1,95%	1,94%
GLOBAL INFLATION BONDS REDEX CLASS IC	498,78	EUR	106,51	53.124,53	0,02%	0,02%	0,03%
JUPITER GL DYN BD-I-EUR-FD	366.973,86	EUR	12,22	4.484.420,57	0,07%	2,04%	2,03%
L AND G EURO HIGH ALPHA CORP BD FD I ACC	25.261.845,66	EUR	0,89	22.414.835,66	5,20%	10,17%	10,12%
LAZARD CONV GLO -AC H EUR- 3 DEC	5.088,79	EUR	1.729,94	8.803.292,72	0,23%	3,99%	3,98%
NEUBERGER BERMAN HARD CURENC EUR I3 ACC	1.585.238,06	EUR	8,83	13.997.652,07	0,56%	6,35%	6,32%
R CAP FIN IN BD -IH EUR- CAP	29.998,23	EUR	159,60	4.787.717,48	0,27%	2,17%	2,16%
ROBECO GLOBAL CREDITS-IHEUR	144.693,51	EUR	108,01	15.628.345,90	0,61%	7,09%	7,06%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				101.866.807,91		46,22%	46,01%
OPC-Obligations				101.866.807,91		46,22%	46,01%
ARCHITAS SELECT US EQ-ZZ EUR	63.430,67	EUR	155,17	9.842.537,37	1,69%	4,46%	4,45%
SELECTION EUROPEAN EQU-Z EUR	37.586,28	EUR	114,42	4.300.621,70	2,91%	1,95%	1,94%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				14.143.159,07		6,41%	6,39%
BGF EM M -I2- CAP	73.939,19	EUR	12,84	949.379,20	0,05%	0,43%	0,43%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND I2 CAP	3.819,59	EUR	1.206,70	4.609.099,25	0,12%	2,09%	2,08%
ELEVA UCITS FUND SICAV-ELEVA EUROLAND SE	7.238,57	EUR	1.349,13	9.765.771,94	1,03%	4,43%	4,41%
FIRST SENTIER INVESTORS GLOBAL UMBRELLA	376.503,05	EUR	12,21	4.596.612,73	0,28%	2,09%	2,08%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				19.920.863,12		9,04%	9,00%
OPC-Actions				34.064.022,19		15,45%	15,39%
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4 DEC CAP	1,54	EUR	44.309,44	68.099,17	0,00%	0,03%	0,03%
HSBC EURO LIQUIDITY FUND F ACC	14.285.109,51	EUR	0,99	14.090.117,77	0,13%	6,39%	6,36%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				14.158.216,94		6,42%	6,39%
OPC-Monétaires				14.158.216,94		6,42%	6,39%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				150.089.047,04		68,09%	67,79%
TOTAL PORTEFEUILLE				220.418.512,74		100,00%	99,55%
BANK OF N-Y BRUSSELS		EUR		760.220,81			0,34%
BANK OF N-Y BRUSSELS		GBP		0,26			0,00%
Avoirs bancaires à vue				760.221,07			0,34%
DEPOTS ET LIQUIDITES				760.221,07			0,34%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				157.494,61			0,07%
AUTRES				84.407,45			0,04%
TOTAL DE L'ACTIF NET				221.420.635,87			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	4,03%
Irlande	36,60%
Luxembourg	59,37%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	99,90%
USD	0,10%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	120.620.204,83	146.548.204,46	267.168.409,29
Ventes	130.290.964,40	143.352.586,70	273.643.551,10
Total 1	250.911.169,23	289.900.791,16	540.811.960,39
Souscriptions	11.184.836,55	6.655.486,47	17.840.323,02
Remboursements	13.371.028,79	7.646.283,86	21.017.312,65
Total 2	24.555.865,34	14.301.770,33	38.857.635,67
Moyenne de référence de l'actif net total	246.370.558,91	226.470.265,28	236.165.280,12
Taux de rotation	91,88%	121,69%	212,54%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez AXA BANK BELGIUM SA, ayant son siège à Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2020	329.923,10	224.674,03	3.143.219,30	24.620.183,91	16.679.438,45	246.198.501,28	78,33
2021	351.902,00	186.528,70	3.308.592,60	27.973.185,79	14.823.211,49	265.730.089,90	80,32
2022	244.788,08	290.657,46	3.262.723,22	17.840.323,02	21.017.312,65	221.420.635,87	67,86

4.4.5 . Performances

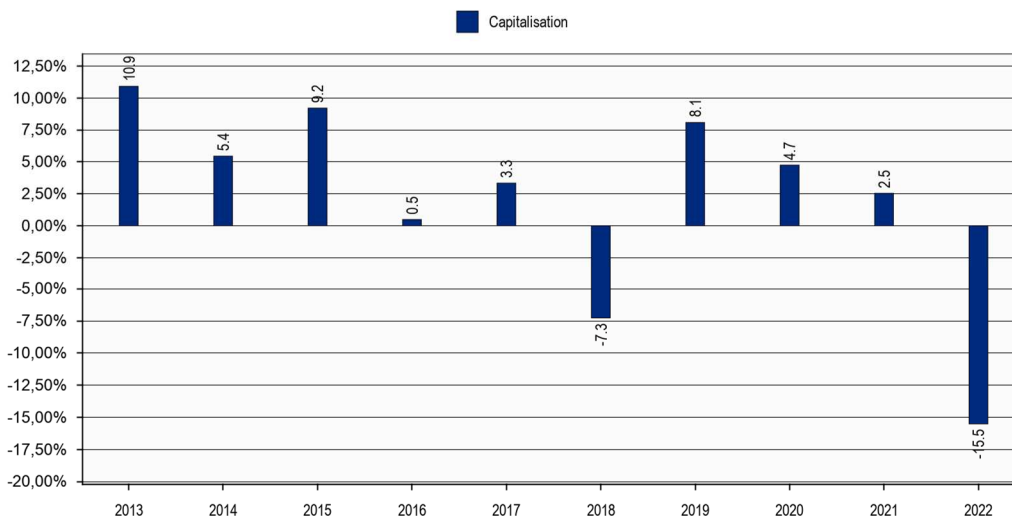
* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-15,51% (en EUR)	-3,18% (en EUR)	-1,88% (en EUR)	1,89% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec	
$P(t; t+n)$	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais courants

- Part de capitalisation : 1,76%

* Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant les 12 derniers mois.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais courants :

- les frais de transaction;
- l'intérêt sur les emprunts;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés;
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

La Sicav n'est pas bénéficiaire de soft commissions.

Existence de fee sharing agreements

Si le gestionnaire des actifs de la Sicav investit dans des parts d'organismes de placement collectif qui ne sont pas gérés par une entité du gestionnaire, et que le gestionnaire reçoit une rémunération pour ces investissements, le gestionnaire versera cette rémunération à la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits (-) » du compte de résultats est composé principalement du remboursement de la FSMA pour l'année 2021.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé du paiement d'une facture de 2020-2022 pour la détermination de l'Asset tests.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.750,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.